



Le lait pâturé, levier pour le bien-être animal avec LA LAITERIE SAINT PERE

DISTRIBUTEUR

ENTREPRISE

INTERMARCHÉ

(groupe Les Mousquetaires)

Chiffre d'Affaires (2016) :
28,7 Mds euros (France)
Groupe : 40,2 Mds euros

Effectif (2016) :
groupe : 146 000

Pays (siège social) : France
Parc de Treville ; 3 allée des
Mousquetaires, 91078
Bondoufle Cedex

Site internet :

www.intermarche.com
www.mousquetaires.com

Contact:

Franck AUBRY 0677207922
faubry@mousquetaires.com

CONTEXTE

La LAITERIE SAINT PERE, située à Saint Père en Retz, près de Pornic, est une PME familiale membre D'AGROMOUSQUETAIRES. Avec plus de 300 salariés, elle agit au cœur de son territoire et tisse une relation de partenaire avec chacun des 400 producteurs de lait membres de son réseau de collecte.

Son intégration unique en France, au sein du pôle agroalimentaire d'INTERMARCHÉ lui confère une responsabilité forte envers les consommateurs, d'un point de vue sociétal pour la partie bien-être animal. Pour répondre à ces points, une charte Producteurs AGROMOUSQUETAIRES et la charte des bonnes pratiques d'élevage ont été déployées.

En 2016, afin d'approfondir le sujet du bien-être animal, AGROMOUSQUETAIRES a mis autour de la table les acteurs de la filière (ONG, interprofession, institut de recherche) afin d'adresser la question du pâturage et co-construire une charte applicable à tous.

OBJECTIF(S)

- Encourager le déploiement de pratiques durables et respectueuses des animaux
- Favoriser la qualité du lait via une alimentation naturelle en prairie
- Engager et accompagner les éleveurs dans une démarche de progrès en apportant une prime à la charte



DÉMARCHE

En concertation avec les ONGs et les instituts techniques mais aussi suite à de nombreuses discussions en interne, AGROMOUSQUETAIRES a défini une charte lait pâturé.

Cette charte traduit l'ambition du groupe en ce qui concerne les conditions d'élevage et de pâturage des vaches de ses éleveurs partenaires et définit les modalités d'accès au pâturage, les critères de qualité des pâtures et la nature de l'alimentation des vaches.

Les référentiels existants ainsi qu'une analyse de l'ensemble des 400 fermes partenaires ont servi de base pour définir des objectifs ambitieux mais atteignables dans le but d'engager tous les éleveurs de manière positive.

DÉMARCHE

Afin de s'assurer que l'ensemble des éleveurs partenaires respectent cette charte à moyen terme des procédures de contrôle visant à garantir le respect de la charte ont été mises en place.

Une grille d'audit est ainsi définie et sera déroulée par un organisme tiers indépendant.

Dans le cadre de l'accompagnement au changement, les éleveurs seront suivis annuellement par des techniciens dans l'évolution de leurs pratiques.

L'objectif est que 100% des éleveurs partenaires fassent pâturer leurs vaches au moins 150 jours d'ici 2023. Cet engagement a permis d'obtenir la Mention d'Honneur aux vaches d'or par CIWF.

Ainsi, à échéance, les producteurs qui n'appliqueront pas la présente charte perdront le bénéfice de la prime « Charte Producteurs Agromousquetaires ».

FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- Contact avec les agriculteurs et accompagnement tout au long de la démarche
- Support technique adapté à chaque exploitation laitière

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de progrès pour le bien-être et la protection des animaux • Développement des ventes de produits premium en 2019 • Différenciation vis-à-vis des autres distributeurs et producteurs • reconnaissance par la filière de nos démarches de progrès 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail engagé avec les instituts techniques ainsi que les ONGs sur une charte qui n'existe pas à l'heure actuelle au niveau national • Communication de ladite charte permettant de montrer la voie à d'autres industriels. Cette démarche pourra être déployée à l'ensemble de la filière Lait Agromousquetaires.